

CONSEIL MUNICIPAL  
Compte rendu sommaire

SEANCE du 4 juin 2021

11 conseillers présents

14 votants

**VALIDATION DES DEVIS DE LA HALLE COUVERTE**

Suite à la délibération n° 2019-18 du 23 mars 2019 approuvant le projet de construction d'une halle couverte de 200 m2 dans le parc du Régrimet et vu l'article 142 de la loi ASAP qui autorise temporairement les communes à conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence s'il est inférieur à 100 000 € HT,

Voici le rapport d'analyse des offres du Cabinet d'étude Phidias :

Entreprises	Lot 1 Terrassement Montant HT	Lot 2 Charpente Montant HT	Lot 3 Electricité Montant HT
SAS MARCHAND	51 783 ,04		
SARL REVOL TP	44 647,99		
LES CHARPENTIERIS DE SONNAY		32 424,84	
ELECTRICITE POIPY			3 800,00

Entreprises retenues :

Entreprise REVOL TP lot 1 pour 44 647,99 €

Les Charpentiers de Sonnay lot 2 pour 32 424,84 €

Electricité Poipy lot 3 pour 3 800,00 €

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT –CLOTURE ET SUPPRESSION DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Suite à la loi Notre, les compétences « eau » et « assainissement » ont été confiées aux communautés de communes à compter du 1er janvier 2020.

Ce transfert entraîne à la date du 1er janvier 2020 :

La dissolution du budget annexe assainissement transféré par la reprise de l'actif et du passif dans le budget principal, effectuée par le comptable ;

La suppression du budget annexe dédié.

Délibération adoptée à l'unanimité

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Halle couverte :**

Nous devrions obtenir environ 50 % de subvention pour la construction de la halle couverte , 30 % de la Région et 20 % du Département. Une réunion de chantier est à prévoir avec les 3 intervenants pour un commencement des travaux avant le 30 juin 2021.

**Terrain Multi sports :**

Les éléments sont en fabrication chez Transalp

Nous devrions obtenir environ 27 % de subvention du Département, 15 % de subvention de la Région et nous attendons la notification de l'aide de l'Etat DETR

**Voirie :**

Un devis est en cours pour la rénovation de la route des Petites Biesses et la route des Essarts.

Fin de la séance à 20h

A Lens-Lestang, le 16 juin 2021

François FAURE, maire

